

Céret, le 6 septembre 2018



Monsieur Robert GARRABE  
Président du Centre de Gestion des PO  
Comité Technique Paritaire  
6, rue de l'ange  
B.P. 989  
66000 PERPIGNAN

**OBJET : ® COMPLEMENT - Mise en place du Régime Indemnitaire tenant des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents relevant de la filière culturelle (catégories A et B)**

**® Mise en place de la participation financière à la protection sociale des agents**

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir soumettre au prochain Comité Technique du 3 octobre 2018 pour avis :

- ①
- ✓ Suite à la parution de textes complémentaires relatifs au RIFSEEP, le dossier complet nécessaire à la poursuite de la mise en place du RIFSEEP au sein de l'E.P.C.C. Musée d'art moderne de Céret pour les cadres d'emplois de la filière culturelle (A et B).

**Le Comité Technique s'est déjà prononcé, en avril dernier, sur la méthodologie globale de mise en place du RIFSEEP au sein de l'établissement. Cette nouvelle saisine a pour objet d'appliquer le dispositif aux grades suivants : attaché de conservation du patrimoine, assistants de conservation du patrimoine.**

Vous trouverez en PJ :

- Les groupes de fonctions et grilles critérielles relatives à l'IFSE,
- Le projet de délibération afférent.

- ②
- ✓ Le dossier sur la mise en place de la participation employeur (santé et prévoyance) sur mutuelles labellisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

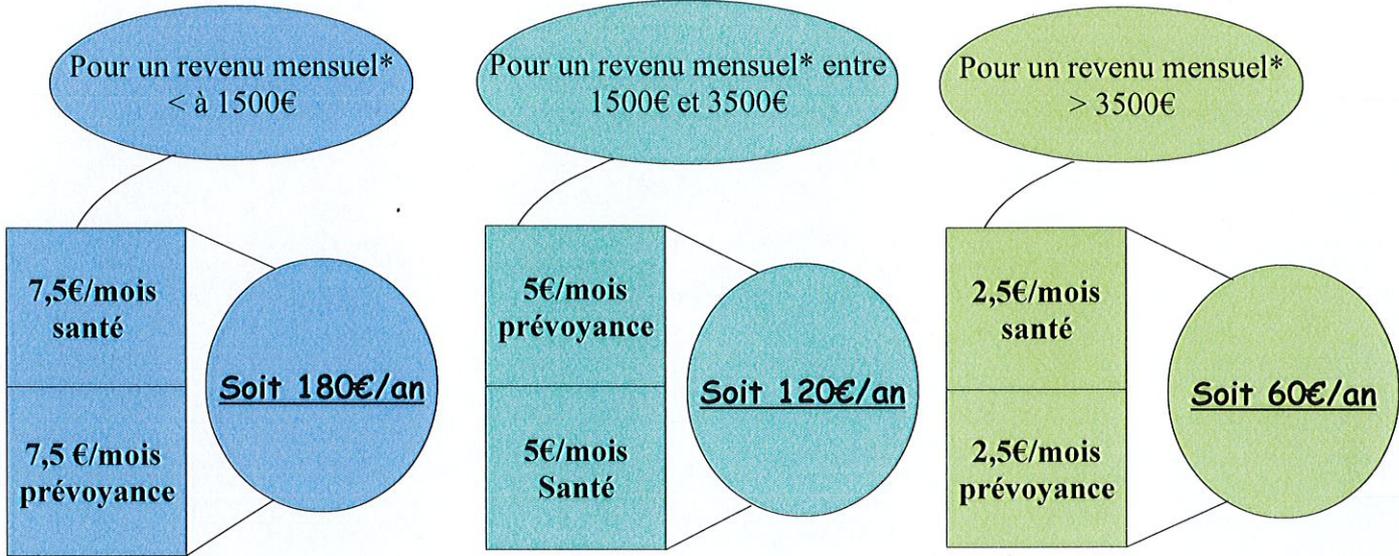
Vous trouverez en PJ :

- Le topo précisant les modalités de participation,
- Le projet de délibération afférent.

Dans l'attente de votre réponse, et restant à votre disposition pour d'éventuelles précisions, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour la Présidente et par délégation  
La Directrice de l'E.P.C.C.  
  
Nathalie GALLISSOT

**PROTECTION SOCIALE  
COMPLEMENTAIRE SANTE / PREVOYANCE**



\* salaire imposable annuel divisé par 12

# Projet

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
Arrondissement de CERET - Canton de CERET  
Etablissement Public de Coopération Culturelle  
A caractère Administratif (E.P.C.C.A.)  
Musée d'Art Moderne de Céret

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU .....

**OBJET : PERSONNEL – Mise en place de la participation financière à la protection sociale des agents**

L'an deux mille dix-huit et le ..... à ..... heures, les membres du Conseil d'Administration de l'E.P.C.C. Musée d'art moderne de Céret, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de .....

Etaient présents :

Absents Excusés :

**Le Conseil d'Administration,**

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;  
VU la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;  
VU les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du .....

**DECIDE à l'unanimité,**

- DE PARTICIPER, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de santé et prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents stagiaires, titulaires et contractuels ayant 1 an d'ancienneté dans l'établissement.
- De VERSER, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie labellisée Santé et/ou Prévoyance Maintien de salaire, une participation mensuelle de :

	Pour un revenu mensuel * < à 1 500 €	Pour un revenu mensuel * entre 1 500 € et 3 500 €	Pour un revenu mensuel* > à 3 500 €
Participation mensuelle SANTE	7,50 €	5,00 €	2,50 €
Participation mensuelle PREVOYANCE Maintien de salaire	7,50 €	5,00 €	2,50 €

\* *salaires imposables annuels divisés par 12*

Fait et délibéré à Céret, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme  
La Présidente de l'E.P.C.C.  
Musée d'art moderne de Céret  
Hermeline MALHERBE

La Présidente de l'E.P.C.C.A. certifie que la convocation du Conseil d'Administration et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.121.10 et L.121.17 du code des Communes.